

AMENAGEMENT DE LA FORÊT DOMANIALE RTM DE CHANTELOUVE

2020 - 2039

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier.

Département (s) :

38 - Isère

Surface retenue pour la gestion :

375,81 ha

Altitudes extrêmes :

1140 m - 2466 m

Révision d'aménagement

Directive régionale d'aménagement :

Rhône-Alpes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

Arrêté

portant approbation du document de révision d'aménagement de la forêt domaniale RTM de CHANTELOUVE (ISÈRE) pour la période 2020 - 2039 avec application du 2° de l'article L122-7 du code forestier

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

VU les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D2125,1°, R213-19, et R213-20 du code forestier ;

VU les articles L122-7, L122-8, R122-23 et R122-24 du code forestier ;

VU les articles L331-4 et R-331-19 du code de l'environnement ;

VU les articles L414-4 et R414-19 du code de l'environnement ;

VU la directive régionale d'aménagement de la région Rhône-Alpes, arrêtée en date du 23 juin 2006 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 20 juillet 1989, réglant l'aménagement de la forêt domaniale RTM de CHANTELOUVE (Isère), pour la période 1987 - 2011 ;

SUR la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

Arrête :

Article 1

La forêt domaniale RTM de CHANTELOUVE (Isère), d'une contenance de 375,81 ha, est affectée prioritairement à la fonction de protection physique et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de production ligneuse, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2

Cette forêt comprend une partie boisée de 157,18 ha, actuellement composée d'épicéa commun (35 %), mélèze d'Europe (13 %), sapin pectiné (7 %), hêtre (3 %) et autres feuillus (42 %). Le reste, soit 218,63 ha, est constitué de zones rocheuses et de pelouses d'altitude.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie irrégulière sur 52,03 ha.

Les essences-objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront l'aulne blanc (24,97 ha), sapin pectiné (9,93 ha), mélèze d'Europe (8,34 ha), hêtre (5,99 ha), pin cembro (1,42 ha) et épicéa commun (1,38 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences d'accompagnement.

Article 3

Pendant une durée de 20 ans (2020 - 2039) :

- La forêt sera divisée en deux groupes de gestion :
 - Un groupe traité en futaie irrégulière, d'une contenance de 52,03 ha, dont 36,90 ha seront parcourus par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 15 ans ;
 - Un groupe constitué des terrains sans vocation de production ligneuse, d'une contenance de 323,78 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle ;
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4

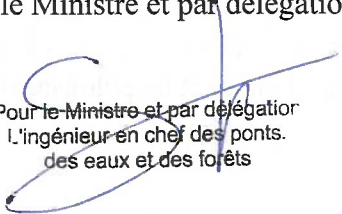
Le document d'aménagement de la forêt domaniale RTM de CHANTELOUVE (38), présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L122-7 du code forestier, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles, à l'exclusion des travaux d'infrastructure, au titre de la réglementation propre à Natura 2000 relative à la zone spéciale de conservation FR8201753, dénommée « Forêt, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon ».

Article 5

La Directrice générale de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le - 4 JUIN 2021

Pour le Ministre et par délégation,


Pour le Ministre et par délégation
L'ingénieur en chef des ponts,
des eaux et des forêts

Sylvain REALLON

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT DOMANIALE RTM DE CHANTELOUVE

2020 - 2039

Le contexte :

La surface totale de la forêt s'élève à 375 ha 80 a 61 ca.

Les premiers terrains (341 ha 98 a 17 ca) de la forêt domaniale RTM de Chantelouve furent acquis le 28 décembre 1891, puis déclarés d'utilité publique le 27 juillet 1895. La surface fut ensuite agrandie par diverses acquisitions communales et privées.

La forêt est constituée de trois divisions RTM faisant partie du périmètre Drac-Bonne:

- le Merdaret et les Prays,
- les Pâles,
- les Roudons et les Adrets

L'unique raison de l'acquisition des terrains fût la protection des enjeux en aval face aux crues torrentielles et à l'érosion des terrains.

L'aspect production est vraiment mineur.

Climat

La forêt domaniale RTM de Chantelouve est située dans la zone de climat montagnard à influence méditerranéenne qui se manifeste par des précipitations orageuses de printemps et d'automne.

Les précipitations sont suffisantes (1300 mm) pour la bonne croissance des arbres, mais la durée de végétation est limitée (moins de 230 jours) par le nombre de jours de températures basses (inférieures à 5°C).

Topographie et hydrographie

Les pentes varient de 10 à 160 %, avec une moyenne de 78 %.

La forêt est globalement orientée vers l'ouest, avec une succession de bassins torrentiels partant sur un contrefort de la montagne du Grand Renaud.

Cinq bassins versants sont déterminés:

- Grand Merdaret: 400 ha, dont 156 ha dans la forêt domaniale (39 %)
- Les Adreys: 209 ha, dont 94 ha dans la forêt domaniale (45 %)
- Les Pâles: 66 ha, dont 63 ha dans la forêt domaniale (96 %)
- La Pras: 61 ha, dont 23 ha dans la forêt domaniale (38 %)
- Le Goulet: 20 ha, dont 7 ha dans la forêt domaniale (37 %)

Stations

Les peuplements les plus productifs poussent sur les sapinières-pessières drainées. Sur les pessières et sapinières sèches la croissance des peuplements est moindre. La production est envisageable sur ces deux types de stations, qui représentent 52,03 ha.

Sur le reste de la surface, hormis les zones rocheuses et les pelouses d'altitude, les pineraies sylvestres des sols peu évolués correspondent aux peuplements chétifs.

Peuplements

La surface est majoritairement occupée par des zones rocheuses et des pierriers (209,28 ha).

Les peuplements chétifs (pins et épicéa principalement) couvrent une surface importante (105,15 ha) et participent à réduire l'érosion des sols et à protéger les peuplements productifs.

Les pelouses d'altitude concernent 9,35 ha.

La surface des peuplements productifs représente 14 % de la surface totale, soit 52,03 ha.

Parmi les peuplements productifs, les peuplements de type 1 et 3 sont majoritaires. La majorité des peuplements de strate 3 concerne des peuplements principalement feuillus, dont l'aune blanc.

Essences

Les autres feuillus (aulne blanc, frêne, érable sycomore principalement et tilleul, tremble et saules en petite quantité) représentent 42 % de la surface productive et le hêtre 3 %.

Les résineux occupent 55 % de la surface productive (Epicéa: 35 %, Mélèze: 13 % et Sapin: 7 %).

L'épicéa, le mélèze et le sapin ont été plantés. Les autres feuillus et le hêtre sont présents naturellement.

Des pins cembro et des pins à crochet ont aussi été plantés, mais sur des zones où les peuplements sont chétifs.

Desserte

Un peu plus de la moitié (28,32 ha) des peuplements productifs est accessible. Pour ceux actuellement non desservis, il n'est pas envisagé de créer de nouvelle desserte, car la topographie difficile, la fragilité des sols et la taille réduite des surfaces concernées vont à l'encontre de cette éventualité.

Ecologie

L'ensemble de la forêt est intégré dans l'aire optimale d'adhésion du parc national des Ecrins (PNE). Mais, comme la commune de Chantepérier n'adhère pas au PNE, aucune prescription liée au PNE ne s'applique à cette forêt actuellement.

Un site Natura 2000 habitat (zone spéciale de conservation: Forêt, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon) couvre 211,09 ha de la forêt.

Deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique de type 1 occupent une partie de la surface de la forêt (63.20 ha). dans la zone natura 2000.

Chasse

Le loyer du lot de chasse pour 2019/2020 est de 4212 €. Le lot est actuellement attribué à l'ACCA de Chantepérier. Le plan de chasse prévoit trois chevreuils et cinq chamois.

La chasse permet des revenus réguliers et représente les plus importants bénéfiques.

Social

Des sentiers PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées) traversent la forêt. Le sentier qui mène aux cabanes des Roudons est le plus emprunté.

Les pistes de ski de fond de la commune empruntent une piste forestière qui dessert la forêt communale et la forêt domaniale.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

Protection contre les risques naturels: l'enjeu est fort à cause des torrents qui menacent des hameaux et la RD 526. Il est moyen du fait que des maisons du hameau des Faures, ainsi que la RD 526 sont potentiellement concernés par des avalanches. Pour ce site avalancheux, la forêt ne joue aucun rôle, car le départ d'avalanche se fait

Fonction écologique: la forêt est concernée partiellement par un site Natura 2000 (Forêt, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon) et deux ZNIEFF de type 1 (Forêt de Chantelouve et Bois, landes et prairies de fauche des Adversets et des Tartisses).

Fonction sociale: la forêt est totalement comprise dans l'aire d'adhésion du parc national des Ecrins. La route départementale 526, menant au col d'Ornon est assez fréquentée et permet une vision de la globalité de la forêt. Hormis cela, la forêt est assez peu fréquentée.

Production ligneuse: la zone productive de la forêt (52,03 ha) est classée en enjeu faible du fait de la saison de végétation courte, des sols souvent pauvres en éléments nutritif et de la faible réserve utile en eau. Les autres espaces (peuplements chétifs, pelouses et zones rocheuses) sont sans objet.

La gestion mise en œuvre permettra de préparer les peuplements forestiers au changement climatique en renforçant la résilience des peuplements existants et/ou en accélérant leur transformation, vers des peuplements plus adaptés. Cela se traduit pour cette forêt par les actions suivantes :

- Augmenter la diversité des essences par des peuplements mélangés
- Augmenter la diversité structurelle, en terme d'hétérogénéité verticale et horizontale
- Augmenter la diversité génétique, qui contribue à la capacité d'adaptation des forêts.
- Augmenter la résistance aux perturbations des arbres individuels, pour améliorer la probabilité de leur survie
- Réduire les âges e récolte ou les diamètres cibles

Des évolutions plus rapides et plus fortes du climat ayant des conséquences sur les peuplements forestiers pourront nous amener à adapter ces stratégies avant le terme de l'aménagement.

Bilan de l'application de l'aménagement précédent :

L'aménagement, prévu pour une durée de 25 ans (1987-2011), a été appliqué jusqu'en 2019.

La forêt formait une série unique traitée en futaie irrégulière.

Les principales interventions concernent les opérations de génie civil.

Coupes

Un état d'assiette indiquait les lieux et les surfaces à exploiter pour des années définies, mais sans précision de volume.

Il a été coupé 1253 m³ de résineux, soit 38 m³/an.

Travaux

En plus des travaux de génie civil (RTM), non mentionnés dans le sommier, il a été réalisé divers autres travaux proposés dans l'aménagement:

- travaux sylvicoles visant à dépresser les arbres plantés: 7718 €,
- réalisation de pistes et entretien des sentiers: 69165 €,
- entretien des limites: 70313 €,
- entretien des cabanes des Roudons: 15387 €.

Bilan

Les recettes proviennent de la vente des bois (24277 €) et de la chasse (169667 €), soit un total de 193944 €. La chasse représente 87 % des recettes.

Les dépenses s'élèvent à 162583 €, avec deux postes importants: les infrastructures (pistes et sentiers) et les limites.

Le bilan, en dehors des dépenses RTM, apparait positif de 31362 €.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

- maintenir la stabilité des peuplements par leur irrégularisation,
- faire face aux changements climatiques en favorisant le mélange des essences,
- favoriser le renouvellement de l'aulnaie blanche par régénération naturelle et recépage,
- conserver un des attraits du lot de chasse en entretenant les cabanes des Roudons.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

Il est prévu d'intervenir dans les peuplements:

- résineux avec un objectif d'irrégularisation,
- feuillus (habitat fonctionnel) pour renouveler l'aulnaie blanche,
- feuillus (aulnaie dégradée) pour irrégulariser et valoriser les peuplement.

pour les travaux :

Il est envisagé des travaux:

- sylvicoles pour stabiliser les plantations de pin cembro et mélèze sur banquettes (type 3) au nord de la forêt, au-dessus du téléski,
- d'entretien des sentiers non PDIPR pour faciliter le parcours de la forêt aux chasseurs principalement,
- d'entretien des cabanes des Roudons pour l'accueil des chasseurs, des promeneurs et des forestiers,
- d'entretien du périmètre.

Bilan prévisionnel :

Le bilan est positif grâce aux recettes provenant de la chasse. Les recettes issues de la vente des bois restent, comme par le passé, minimales.

Les dépenses majeures concernent l'entretien des limites et des sentiers.

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT DOMANIALE RTM DE CHANTELOUVE
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation		38 - Isère
Communes de situation	Chantelouve	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	723- Oisans	
Directive régionale d'aménagement de référence	Rhône-Alpes	

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2020	2039

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt domaniale RTM de Chantelouve	F19681Y	375 ha, 80a 61ca	20/08/1989	1987	2011

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	375 ha, 80a 61ca
Surface retenue pour la gestion	375,81 ha
Surface boisée en début d'aménagement	157,18 ha
Surface en sylviculture de production	52,03 ha

COMMENTAIRES :

La surface retenue pour la gestion correspond à une analyse foncière détaillée en annexe 1.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 324 ha	faible 52 ha	moyen	fort	376 ha
Fonction écologique		ordinaire 165 ha	reconnu 211 ha	fort	376 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 376 ha	reconnu	fort	376 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 77 ha	faible 13 ha	moyen	fort 287 ha	376 ha

COMMENTAIRES :

Production ligneuse: la zone productive de la forêt est classée en enjeu faible du fait de la saison de végétation courte, des sols souvent pauvres en éléments nutritifs et de la faible réserve utile en eau. Les autres espaces (peuplements chétifs, pelouses et zones rocheuses) sont sans objet.

Fonction écologique: La forêt est concernée partiellement par un site Natura 2000 (Forêt, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon) et deux ZNIEFF de type 1 (Forêt de Chantelouve et Bois, landes et prairies de fauche des Adversets et des Tartisses).

Fonction sociale: La route départementale 526, menant au col d'Ornon est assez fréquentée et permet une vision de la globalité de la forêt.

Protection contre les risques naturels: l'enjeu est fort à cause des torrents qui menacent des hameaux et la RD 526 et moyen du fait que des maisons du hameau des Faures, ainsi que la RD 526 sont potentiellement concernés par des avalanches. Pour ce site avalancheux, la forêt ne joue aucun rôle, car le départ d'avalanche se fait en amont.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
---------------------	-------------------	-------------------

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Natura 2000 habitats (ZSC)	211 ha	FR8201753: Forêt, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon
ZNIEFF de type I	63 ha	Forêt de Chantelouve (Réf. 38300010) Bois, landes, prairies de fauche des Adversets et des Tartisses (Réf. 38300017)
ZNIEFF de type II	376 ha	Massif de l'Oisans

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Natura 2000: Les préconisations portées dans le DOCOB seront respectées. Des mesures pourront être mise en oeuvre en fonction des moyens disponibles pour:

- l'aulnaie blanche (régénération par trouées, entretien de la ripisylve, limiter l'extension de l'épicéa),
- la hêtraie calcicole à Pin sylvestre du Cephalanthero-Fagion (création de clairières par irrégularisation).

ZNIEFF de type 1 Forêt de Chantelouve: Le col d'Ornon assure la jonction entre le Massif du Taillefer et celui de l'Oisans. A proximité immédiate de celui-ci, le secteur décrit comprend un versant présentant un grand intérêt botanique. L'emblématique Sabot de Vénus est présente localement. On observe également en particulier le Sainfoin de boutigny. En matière de faune, on retiendra notamment la présence de la Perdrix bartavelle et de l'aigle royal.

ZNIEFF de type 1 Bois, landes, prairies de fauche des Adversets et des Tartisses: Sur le site décrit, l'alternance de boisements, de landes et de prairies de fauche du site favorise la présence de nombreuses espèces animales, dont une grande variété d'oiseaux. Le Grand-duc d'Europe, le Tichodrome échelette, la Perdrix bartavelle, la Bécasse des bois, la Gélinothe des bois, le Cassenoix moucheté, l'Hirondelle des rochers, le Martinet à ventre blanc, le Tétralyre et la Bondrée apivore. Quelques papillons remarquables peuvent être observé sur ce site: Apollon et Petit Apollon.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	2 ha

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

L'épicéa est à favoriser uniquement au-dessus de 1400 m d'altitude. La plantation d'épicéa en rive droite du ruisseau de la Pras se situe en dessous de 1400 m; il faudra veiller à l'évolution des arbres sur pied après coupe.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	24 ha

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Un peu plus de la moitié (28,32 ha) des peuplements productifs est accessible. Pour ceux actuellement non desservis, il n'est pas envisagé de créer de nouvelle desserte, car la topographie difficile, la fragilité des sols et la taille réduite des surfaces concernées vont à l'encontre de cette éventualité.

Sur le secteur des Roudons, une ligne de câble avait été mise en place en 2014 pour mobiliser du sapin et de l'épicéa. L'opération s'est avérée très déficitaire. Sur ce secteur, les bois étaient autrefois lancés.

Aujourd'hui, le capital sur pied est inférieur à 10 m²/ha et les herbacées couvrent le sol. La régénération est rare.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
Changement climatique	376 ha

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Depuis 1900 et l'augmentation sensible des teneurs de gaz à effet de serre dans l'atmosphère due aux activités humaines, on constate un réchauffement planétaire, qui s'accélère depuis les années 80.

Les projections futures retiennent pour les plus probables une évolution de + 2 °C à + 4 °C à l'horizon 2100 par rapport au début de ce siècle. Ces évolutions seront déjà significatives en 2030 (+1 à 2 °C) et 2050 (+1,5 à 2,5 °C).

Cela correspond en plaine à une remontée des climats du sud vers le nord de plusieurs centaines de km, et en montagne un décalage vers le haut des étages de végétation de 600 à 800 m. Autrement dit, la température subie par une forêt située à 1000 m d'altitude sera en 2100 équivalente à celle constatée aujourd'hui dans les plaines du Rhône ou de la Loire.

Les effets de ces évolutions climatiques sur les peuplements forestiers peuvent être positifs tant que l'évolution est contenue, avec l'augmentation du taux de CO2 atmosphérique qui favorise la photosynthèse et l'allongement de la période de végétation. Ils deviennent limitants, puis létaux, quand les seuils de tolérance des arbres à la sécheresse et aux chaleurs extrêmes sont dépassés. Des effets plus brusques et destructeurs peuvent par ailleurs être directement induits par ces évolutions climatiques, tels que les incendies ou les attaques sanitaires liées à des parasites.

Il existe différentes stratégies d'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique, qui visent soit à renforcer la résilience des peuplements existants, soit à accélérer leur transformation vers des peuplements plus adaptés. Elles sont à mettre en œuvre à court ou moyen terme, en se projetant dans une perspective de long terme correspondant à la durée de vie des peuplements forestiers.

Les stratégies retenues pour cette forêt sont les suivantes :

- Augmenter la diversité des essences par des peuplements mélangés
- Augmenter la diversité structurelle, en terme d'hétérogénéité verticale et horizontale
- Augmenter la diversité génétique, qui contribue à la capacité d'adaptation des forêts.
- Augmenter la résistance aux perturbations des arbres individuels, pour améliorer la probabilité de leur survie
- Réduire les âges e récolte ou les diamètres cibles

Des évolutions plus rapides et plus fortes du climat ayant des conséquences sur les peuplements forestiers pourront nous amener à adapter ces/cette stratégie(s).

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	1 140 m	2 466 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
ana_3.2	Pineraies sylvestres des sols peu évolués	114,50 ha	30%
ana_6.2	Pessières et sapinières sèches	28,32 ha	8%
ana_6.3	Sapinières-pessières drainées	23,71 ha	6%
xxx	Pierriers et zones rocheuses	209,28 ha	56%
TOTAL		375,81 ha	

COMMENTAIRES :

Les peuplements les plus productifs poussent sur les sapinières-pessières drainées. Sur les pessières et sapinières sèches la croissance des peuplements est moindre. La production est envisageable sur ces deux types de stations, qui représentent 52,03 ha.

Les pineraies sylvestres des sols peu évolués correspondent aux peuplements chétifs.

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Autres feuillus	42%
Epicéa commun	35%
Mélèze d'europe	13%
Sapin pectiné	7%
Hêtre	3%
TOTAL	100%

COMMENTAIRES :

L'épicéa, le mélèze et le sapin ont été plantés. Les autres feuillus (aulne blanc, frêne, érable sycomore principalement et tilleul, tremble et saules en petite quantité) et le hêtre sont présents naturellement. Le pin cembro est aussi présent dans les zones productive, mais très faiblement.

Des pins à crochets ont aussi été plantés, mais sur des zones où les peuplements sont chétifs. De ce fait, ils n'apparaissent pas dans le tableau qui concerne la surface en sylviculture.

L'épicéa du fait des changements climatiques doit être maintenu au-dessus de 1400 m d'altitude.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface	% surface de gestion
1	Futaie adulte à strate 1 majoritaire G/ha: 18,7 m ² - H: 16 à 24 m, moy.= 20 m Sapin: 6 %, Epicéa: 61 %, Mélèze: 25 %, Hêtre: 6 %, AF: 2 % PB: 27 % - BM: 59 % - GB: 14 %	18,10 ha	5%
2	Jeune futaie à strate 2 majoritaire G/ha: 13 m ² - H: 16 m Epicéa: 4 %, AF: 96 % PB: 92 % - BM: 8 % - GB: 0 %	0,92 ha	0%
3	Jeune futaie à strate 3 majoritaire G/ha: 3,7 m ² - H: 6 à 10 m Sapin: 3 %, Pin à crochets: 11 %, Epicéa: 8 %, AF: 78 % PB: 92 % - BM: 8 % - GB: 0 %	24,97 ha	7%
13	Futaie à deux étages à strates 1 et 3 G/ha: 13,8 m ² - H: 16 à 24 m Mélèze: 29 %, Sapin: 7 %, Epicéa: 31 %, Hêtre: 6 %, AF: 25 % PB: 32 % - BM: 54 % - GB: 14 %	3,76 ha	1%
23	Futaie adulte à strates 2 et 3 G/ha: 10,6 m ² - H: 6 à 16 m Sapin: 5 %, Epicéa: 47 %, Autres feuillus: 48 % PB: 92 % - BM: 8 % - GB: 0 %	2,63 ha	1%
L	Peuplement ouvert G/ha: 9 m ² - H: 14 à 18 m Sapin: 52 %, Epicéa: 48 % PB: 22 % - BM: 67 % - GB: 11 %	1,65 ha	0%
CH	Peuplements chétifs H < 15 m	105,15 ha	28%
P	Pelouses d'altitude	9,35 ha	2%
A	Zones rocheuses ou non boisées	209,28 ha	56%
TOTAL		375,81 ha	

COMMENTAIRES :

La surface est majoritairement occupée par des zones rocheuses et des pierriers.

Les peuplements chétifs (pins et épicéa principalement) couvrent une surface importante et participent à réduire l'érosion des sols et à protéger les peuplements productifs.

En 1986, la surface boisée était de 152,17 ha. Aujourd'hui elle atteint 157,18 ha.

La surface des peuplements productifs représente 14 % de la surface totale, soit 52,03 ha.

Parmi les peuplements productifs, les peuplements de type 1 et 3 sont majoritaires. La majorité des peuplements de strate 3 concerne des peuplements principalement feuillus, dont l'aune blanc.

Une petite surface d'épicéa de type 1 (0,36 ha) a été rasée à blanc en 2018 pour la réalisation de travaux RTM.

Au regard des différents types présents, la futaie paraît équilibrée.

Les pelouses d'altitude réduisent l'érosion et permettent l'installation de la strate arborescente lorsque la station est propice. De 2,86 ha en 1986, les pelouses occupent maintenant 9,35 ha.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	52,03 ha	52,03 ha
Hors sylviculture de production	323,78 ha	
TOTAL	375,81 ha	

COMMENTAIRES :

Le traitement irrégulier, favorable pour le maintien des sol, continuera à être mis en place progressivement.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Hêtre		5,99 ha	11,5%		40
Epicéa commun		1,38 ha	2,7%		45
Sapin pectiné		9,93 ha	19,1%		55
Mélèze d'europe		8,34 ha	16,0%		65
Aulne blanc		24,97 ha	48,0%		
Pin cembro		1,42 ha	2,7%		
TOTAL		52,03 ha			

COMMENTAIRES :

Les aulnaies blanches, présentes sur les cônes de déjection des torrents du Merdaret et des Pâles, jouent un rôle dans la stabilisation des éboulis et réduisent la reprise possible de l'érosion. Il apparaît important de favoriser leur maintien et leur renouvellement (trouées pour faciliter la régénération naturelle ou recépage) dans les sites non dégradés (Cf. fiches actions du Docob en annexe).

Sur les habitats dégradés de l'aulnaie blanche, les autres feuillus seront favorisés.

L'épicéa sera cantonné au-dessus de 1400 m d'altitude.

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	0,00 ha
Surface effectivement régénérée	0,00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	

COMMENTAIRES :

La régénération naturelle est peu présente dans ces peuplements issus de plantations.

Nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement suivi en surface	0,00 ha		
Traitements en Taillis ou TSF	0,00 ha		
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	52,03 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	24 m ² /ha		
Cible densité de perches à l'équilibre	100 tiges/ha		
Etat général de maturité des peuplements	proche équilibre		
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	18 m ² /ha	16,5 m ² /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20%	4%	B
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	100 tiges/ha	145 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	1,85 ha		

COMMENTAIRES :

Pour la futaie, la surface terrière moyenne est de 16,5 m²/ha. Elle varie de 10,8 m²/ha pour le type 23 à 21,3 m²/ha pour le type 1. Il apparaît nécessaire de capitaliser.

La régénération est installée sur 4 % des placettes réalisées, présente sur 45 % et absente sur le reste. Elle est considérée comme acceptable.

Elle se compose de sapin (34 %), épicéa (17 %), hêtre (20 %) et autres feuillus (29 %).

Le nombre de perches est suffisant. Il se répartit comme suit:

- 9 % de sapin,
- 14 % d'épicéa,
- 9 % de hêtre,
- 68 % d'autres feuillus.

2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement Groupe		Surface totale	Surface en sylviculture (ha)				Surface hors sylviculture (ha)		Rotation	Surf. par groupe
Libellé	Code		totale (a+b)	accessible (y/c condit ^o nel) (a)	Dont à passer en coupe	sans projet d'accès (b)	totale	boisée		
Futaie irrégulière	IRR	375,81	52,03	36,90	36,90	15,13	323,78	110,39	15	375,81
Totaux		375,81	52,03	36,90	36,90	15,13	323,78	110,39		375,81

COMMENTAIRES :

Comme la forêt ne forme qu'une seule parcelle pour des raisons financières (pas de parcellaire à réaliser) et pratiques (difficulté à installer un parcellaire et inutilité de celui-ci), l'ensemble est classé en futaie irrégulière.

La carte d'aménagement fait apparaître deux couleurs différentes pour le groupe. Cela permet de différencier la partie productive du reste.

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe	Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Type de peuplement	Observations	Volume total
	P ^{le} -UG							
2020	1	irrégulier	375,81 ha	2,80 ha	Irrégulière	futaie régulière Autres feuillus Petits bois capital proche de l'objectif	Bois de chauffage	30 m ³
2022	1	irrégulier	375,81 ha	2,80 ha	Irrégulière	futaie régulière Autres feuillus Petits bois capital proche de l'objectif	Bois de chauffage	30 m ³
2024	1	irrégulier	375,81 ha	2,80 ha	Irrégulière	futaie régulière Autres feuillus Petits bois capital proche de l'objectif	Bois de chauffage	30 m ³
2026	1	irrégulier	375,81 ha	2,80 ha	Irrégulière	futaie régulière Autres feuillus Petits bois capital proche de l'objectif	Bois de chauffage	30 m ³
2028	1	irrégulier	375,81 ha	2,80 ha	Irrégulière	futaie régulière Autres feuillus Petits bois capital proche de l'objectif	Bois de chauffage	30 m ³
2029	1	irrégulier	375,81 ha	8,90 ha	Irrégulière	futaie régulière Epicea > 50% et Sapin 20 à 50% Bois moyen capital proche de l'objectif	Ensemble des peuplements résineux	300 m ³
2030	1	irrégulier	375,81 ha	2,80 ha	Irrégulière	futaie régulière Autres feuillus Petits bois capital proche de l'objectif	Bois de chauffage	30 m ³
2032	1	irrégulier	375,81 ha	2,80 ha	Irrégulière	futaie régulière Autres feuillus Petits bois capital proche de l'objectif	Bois de chauffage	30 m ³
2034	1	irrégulier	375,81 ha	2,80 ha	Irrégulière	futaie régulière Autres feuillus Petits bois capital proche de l'objectif	Bois de chauffage	30 m ³
2036	1	irrégulier	375,81 ha	2,80 ha	Irrégulière	futaie régulière Autres feuillus Petits bois capital proche de l'objectif	Bois de chauffage	30 m ³
2038	1	irrégulier	375,81 ha	2,80 ha	Irrégulière	futaie régulière Autres feuillus Petits bois capital proche de l'objectif	Bois de chauffage	30 m ³
				36,90 ha				600 m ³

Indicateur de suivi		toutes coupes
surface terrière totale à récolter durant l'aménagement		98 m ²
volume bois fort total à récolter durant l'aménagement		600 m ³

COMMENTAIRES :

Pour les coupes dans les peuplements feuillus (trouées ou éclaircies), il faut se référer aux fiches actions du DOCOB en annexe.

Les habitants de Chantepérier semblent a priori intéressés pour acheter les bois de feuillus comme bois de chauffage.

2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
	Dépressage	1	2,64 ha	Voir avec le RTM	5 000 €	E
Total					5 000 €	
soit annuellement					250 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Comme la régénération est peu présente et que la concurrence est faible, il n'est pas proposé de travaux de dégagement.

Par contre, dans les plantations de pin cembro et mélèze sur banquettes (type 3) au nord de la forêt, au-dessus du télési, il est proposé un dépressage (1 à 2 tiges sur 7 maximum). Ce mode d'intervention est préconisé par le service RTM pour une meilleure stabilité des peuplements. Il est prévu 12 jours de travail.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien des sentiers		1,1 Km		24 000 €	
Total				24 000 €	
soit annuellement				1 200 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Il n'est pas envisagé de créer de nouvelle desserte, car la topographie difficile, la fragilité des sols et la taille réduite des surfaces concernées vont à l'encontre de cette éventualité.

L'entretien des sentiers (non PDIPR) permet aux forestiers, aux promeneurs et aux chasseurs de mieux parcourir la forêt.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien du périmètre		12000 m		20 000 €	
Entretien des cabanes des Roudons		2		16 000 €	
Total				36 000 €	
soit annuellement				1 800 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Le périmètre continuera à être bien entretenu, en particulier dans les parties basses, en contact avec la forêt communale de Chantepérier, des forêts privées ou des zones agricoles.

2.6 Engagement environnemental

COMMENTAIRES :

Comme la surface en sylviculture est réduite et que de nombreux peuplements seront laissés en libre évolution, aucune surface en sénescence ou vieillissement n'est retenue.

COMMENTAIRES :

La trame d'arbres à haute valeur biologique existe de fait, car la plupart des zones boisées seront laissées en libre évolution.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Existence d'un DOCOB approuvé ; l'aménagement est compatible avec le DOCOB et ne génère pas d'effet notable dommageable

COMMENTAIRES :

⇒ Voir évaluation des incidences Natura 2000 en annexe

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Bernard Le Corre

Etude de terrain et inventaires : Erick Salvatori et Bernard Le Corre

Cartographie : Nicolas Bastide et Bernard Le Corre

Rédigé le 26/11/2019
par Le chef de projet aménagement
Signé : Bernard Le Corre

Vérifié le 03/12/2019
par Le responsable aménagement de l'agence
Signé : Philippe Favet

Proposé le 14/12/2019
par Le directeur d'agence
Signé : Jean-Yves Bouvet

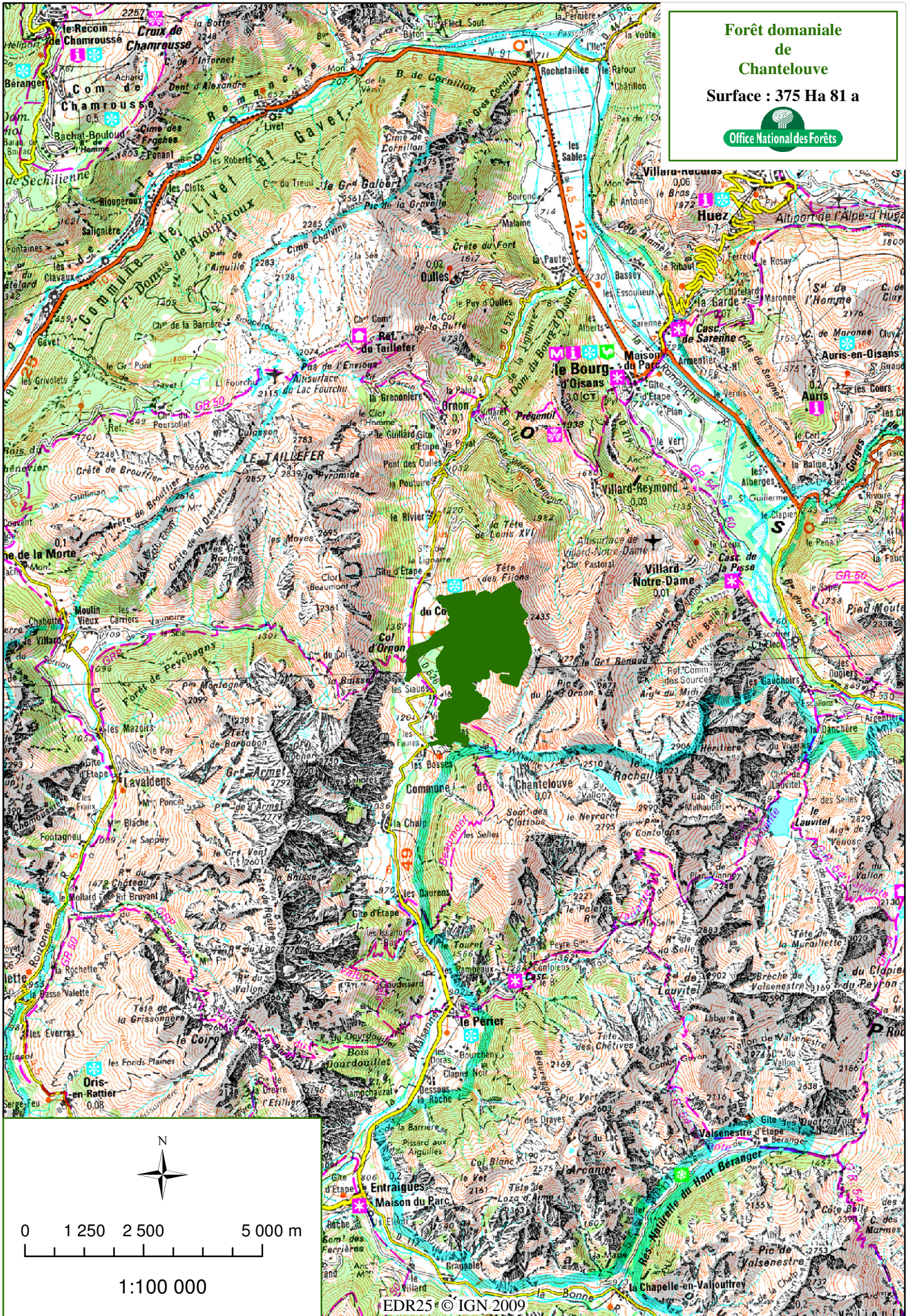
ANNEXES

- Parcelles cadastrales relevant du régime forestier
- Evaluation des incidences Natura 2000 et conformité de l'aménagement avec le DOCOB
- Typologie massif alpin
- Compte rendu de la consultation des communes (forêt domaniale)
- Avis du service RTM et porter à connaissance
- Fiches actions du DOCOB
- Conséquence de la présence des ZNIEFF de type 1 sur l'aménagement

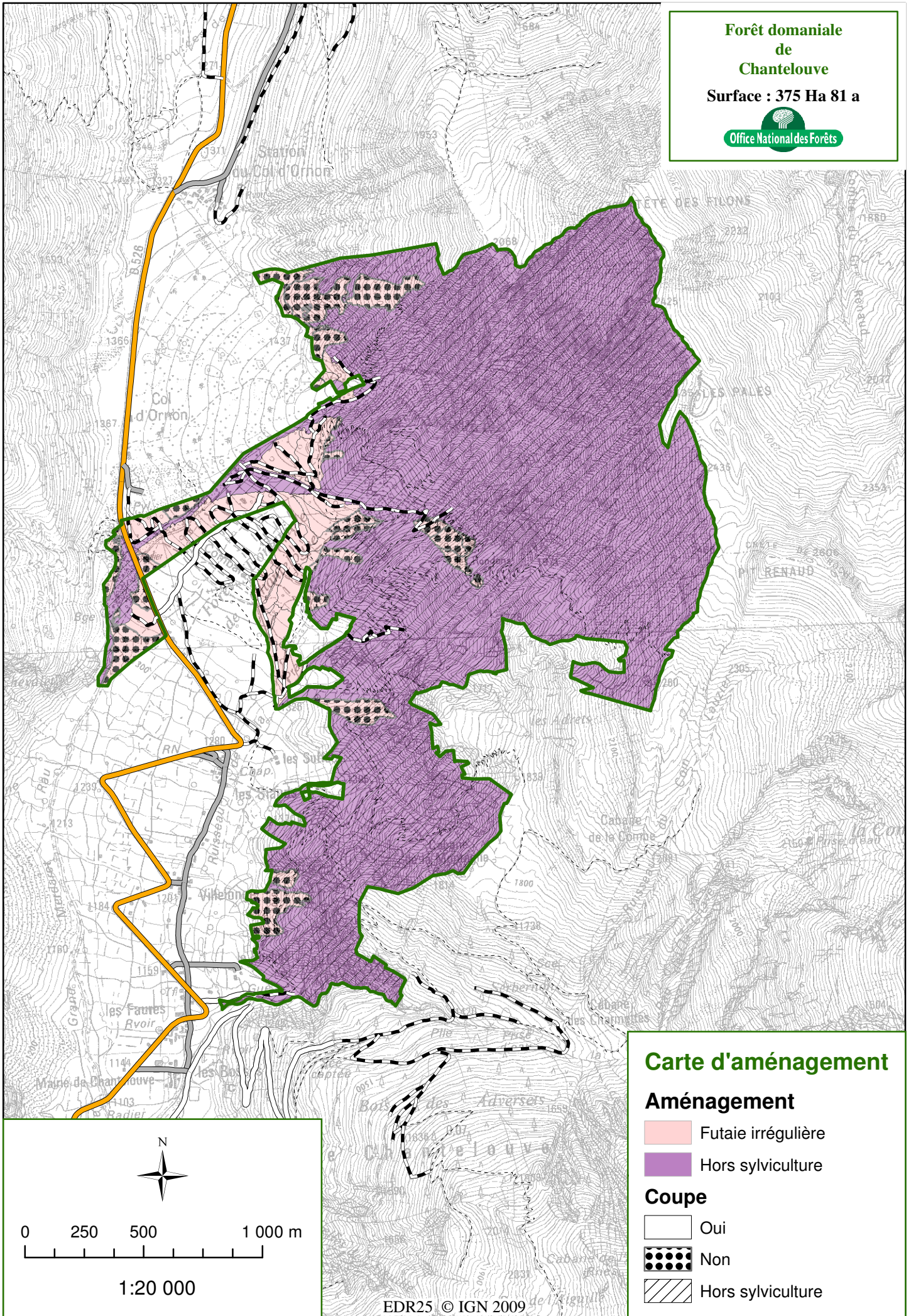
CARTES

- Situation
- Aménagement
- Enjeux
- Essences présentes
- Essences objectif
- Unités stationnelles
- Peuplements
- Mobilisation des bois
- Habitats naturels
- Zone Natura 2000
- ZNIEFF
- Espèces protégées (données issues du PNE)
- Indice de maîtrise des aléas
- Divisions RTM
- Avalanches

**Forêt domaniale
de
Chantelouve**
Surface : 375 Ha 81 a



**Forêt domaniale
de
Chantelouve**
Surface : 375 Ha 81 a



Carte d'aménagement

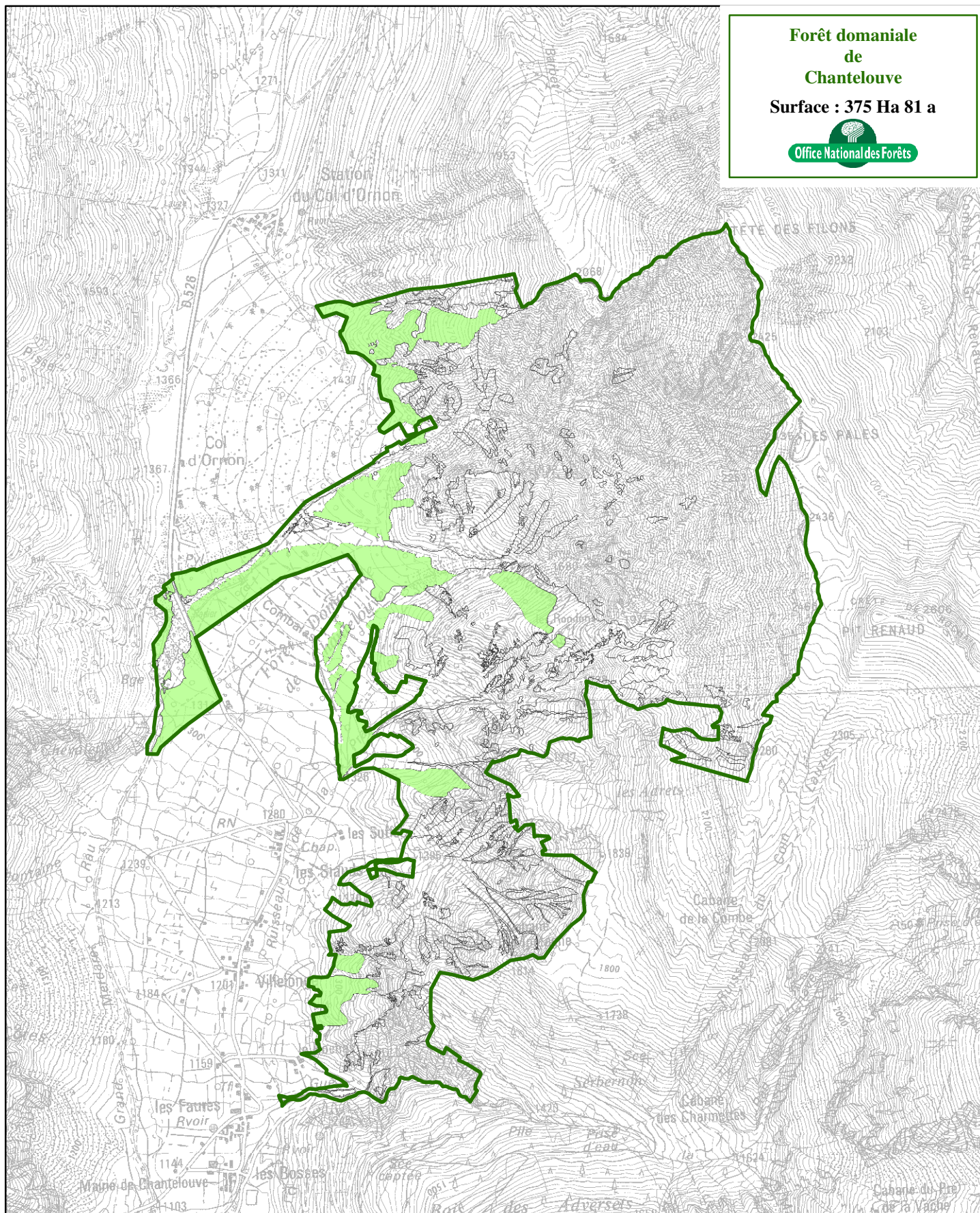
Aménagement

- Futaie irrégulière
- Hors sylviculture

Coupe

- Oui
- Non
- Hors sylviculture

**Forêt domaniale
de
Chantelouve**
Surface : 375 Ha 81 a

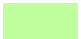



0 250 500 1 000 m

1:20 000

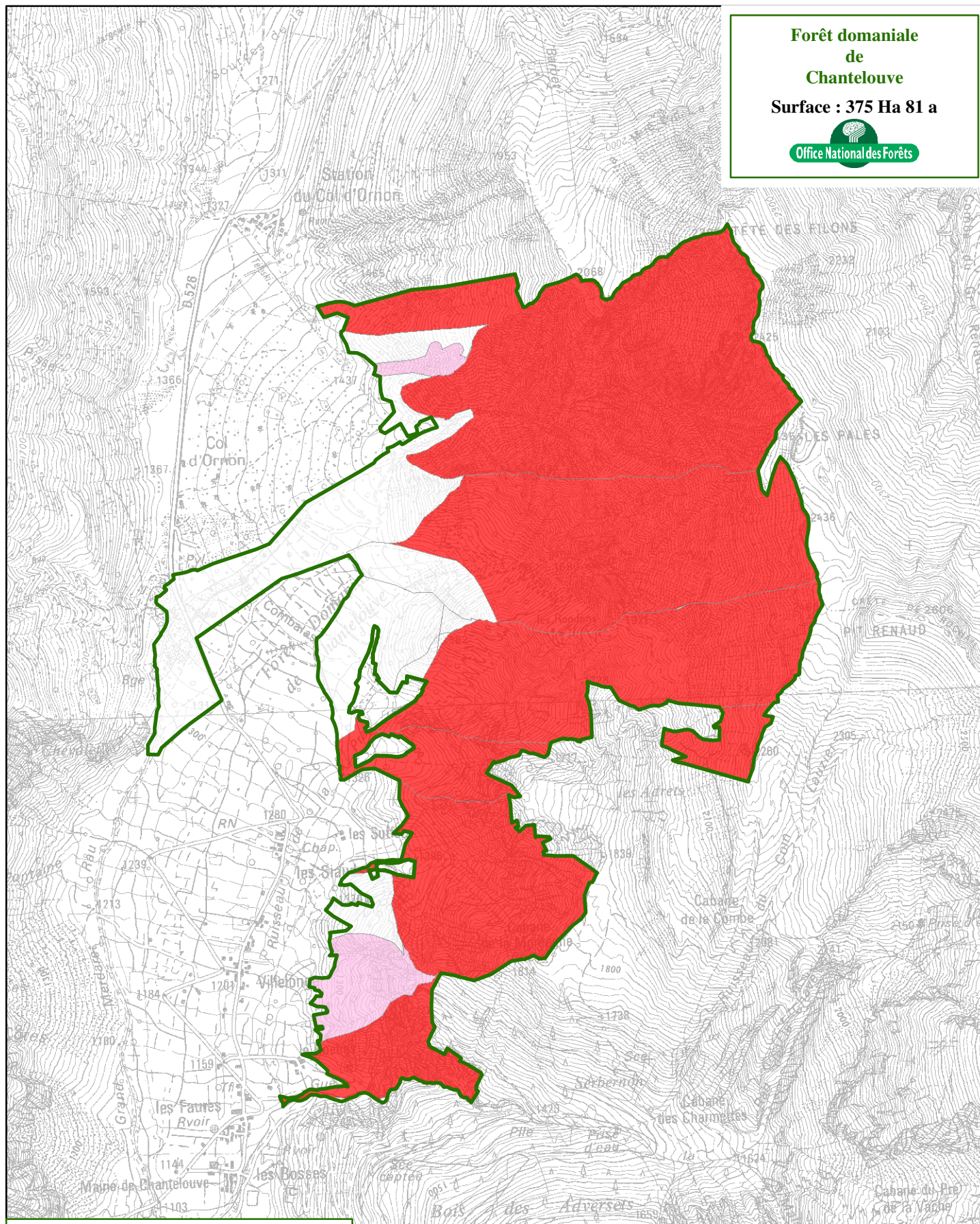
Carte des enjeux de production

enjeux

-  faible
-  nul

Forêt domaniale
de
Chantelouve

Surface : 375 Ha 81 a



0 250 500 1 000 m

1:20 000

Carte des enjeux de protection

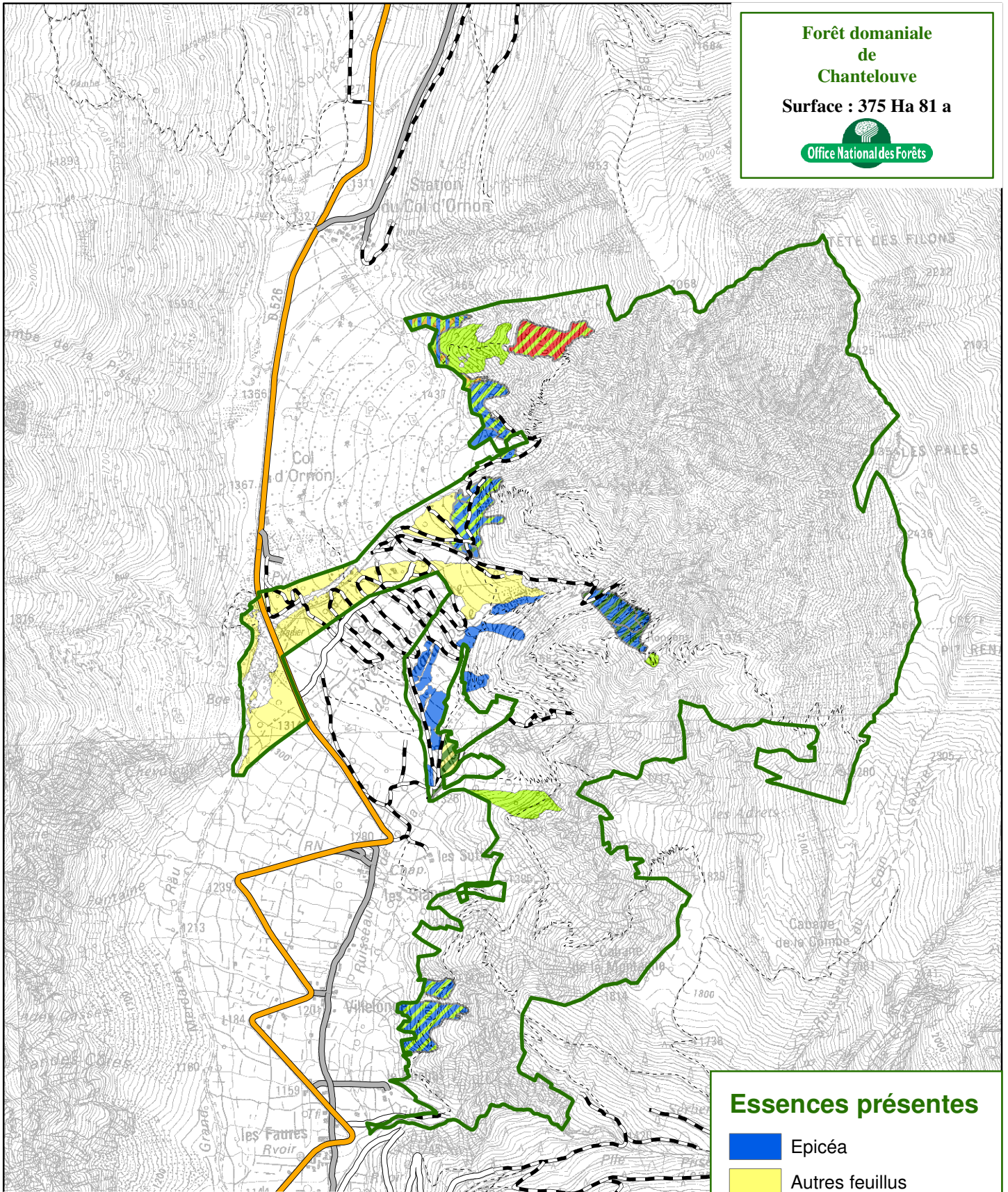
enjeux

fort

faible

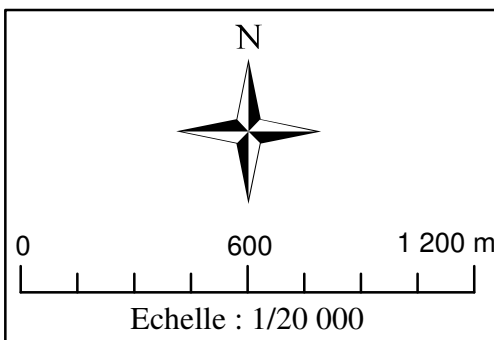
sans objet

**Forêt domaniale
de
Chantelouve**
Surface : 375 Ha 81 a

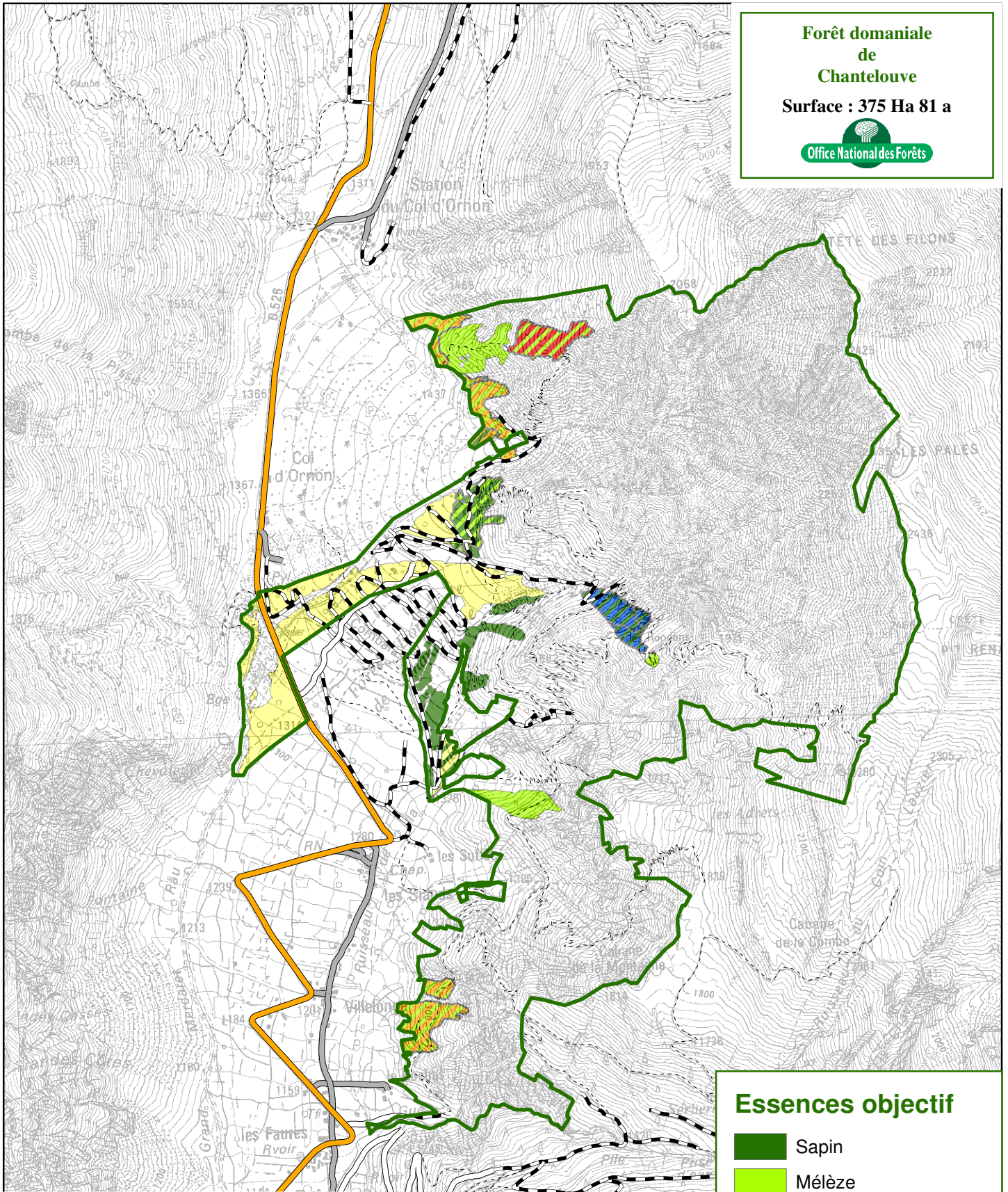


Essences présentes

-  Epicéa
-  Autres feuillus
-  Mélèze
-  Sapin et autre feuillus
-  Sapin et épicéa
-  Mélèze et épicéa
-  Mélèze et hêtre
-  Mélèze et pins
-  Mélèze, épicéa et hêtre

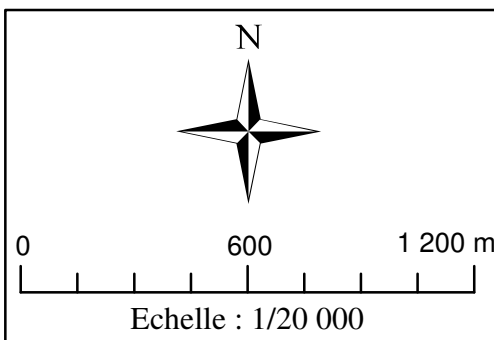


**Forêt domaniale
de
Chantelouve**
Surface : 375 Ha 81 a

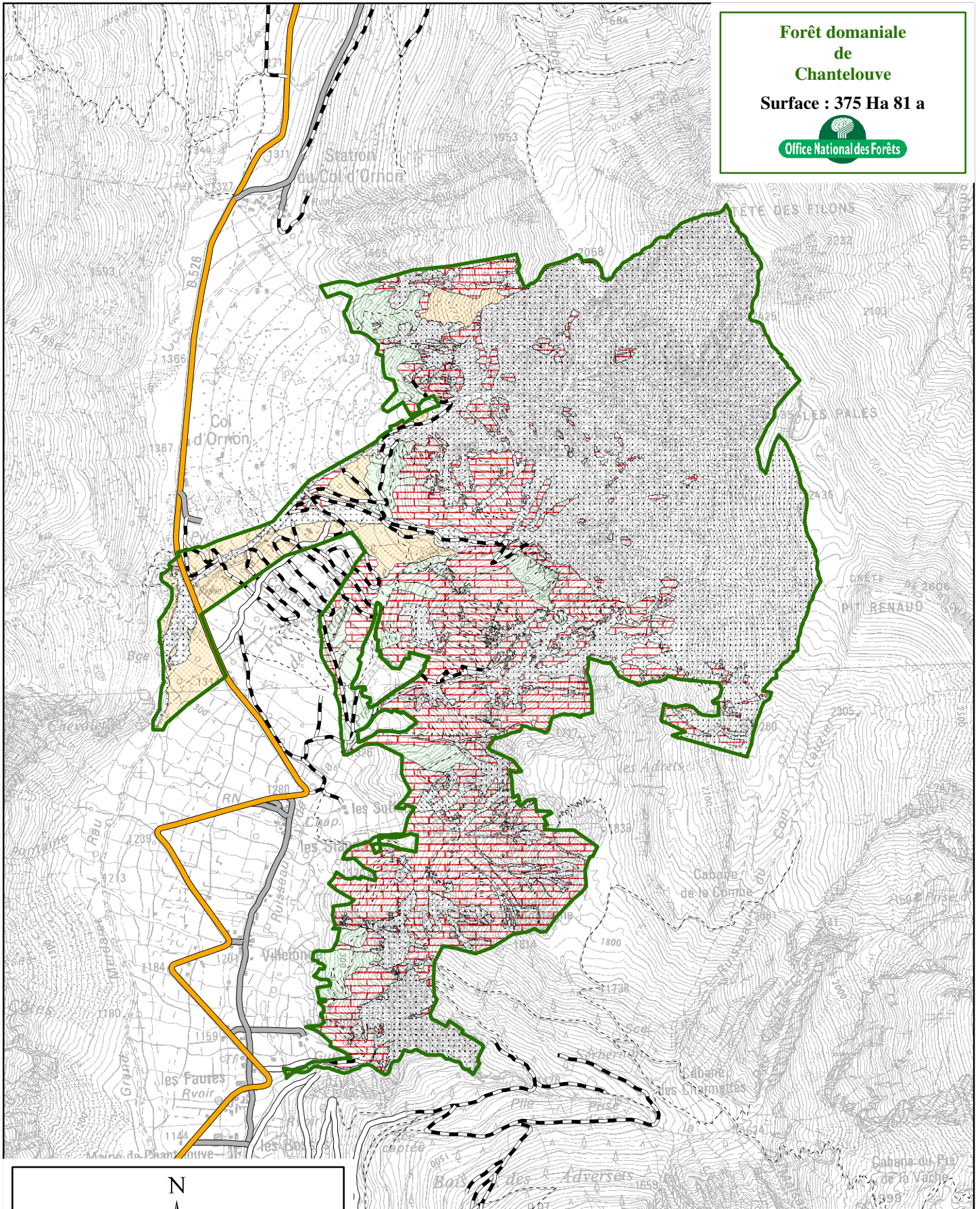


Essences objectif

- Sapin
- Mélèze
- Autres feuillus
- Sapin et autres feuillus
- Sapin et hêtre
- Sapin et épicéa
- Mélèze et hêtre
- Mélèze et pins
- Mélèze et sapin



**Forêt domaniale
de
Chantelouve**
Surface : 375 Ha 81 a







0 600 1 200 m

Echelle : 1/20 000

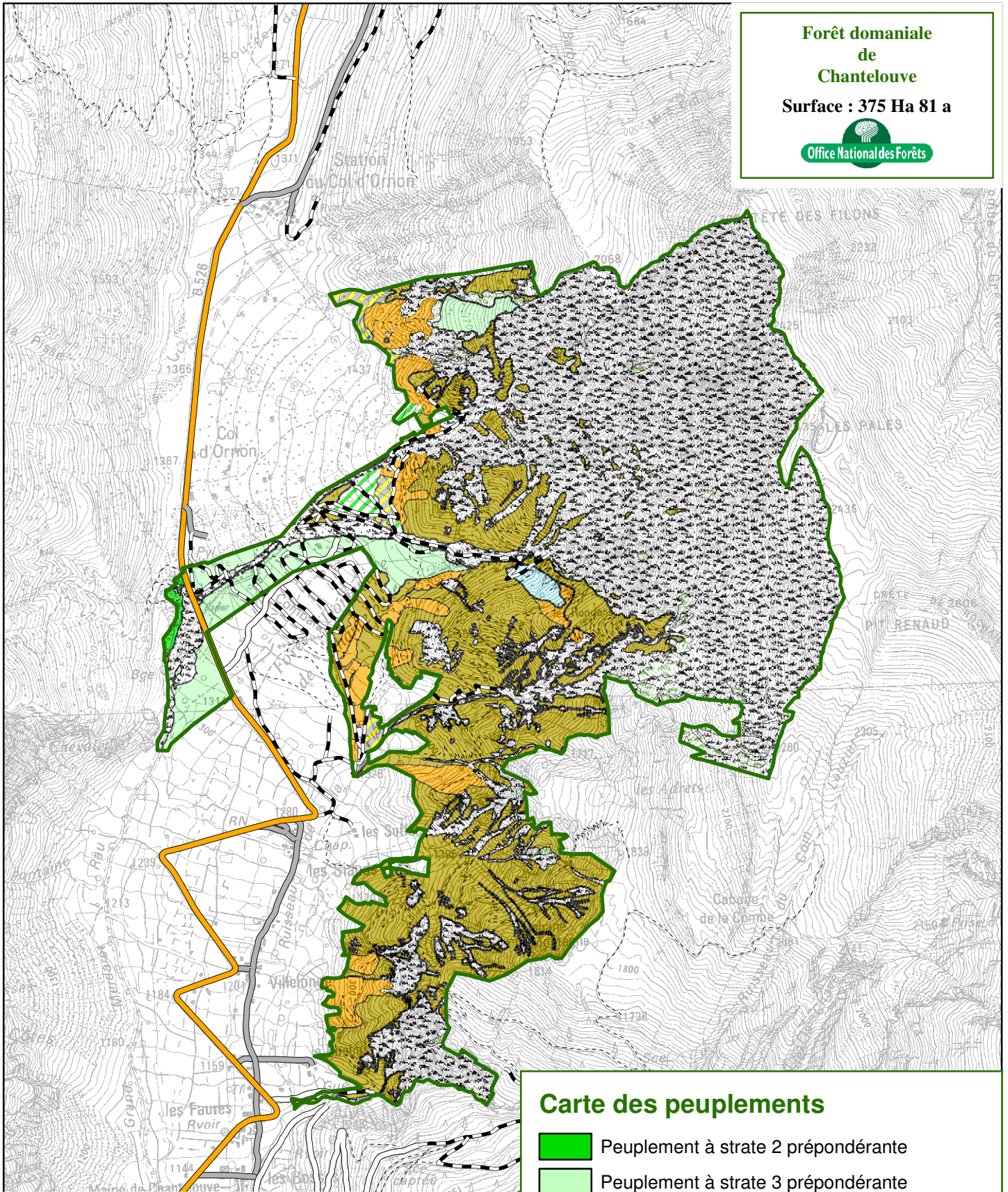
ONF38 - B. Le Corre - 2019

EDR25









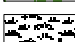
Carte des stations

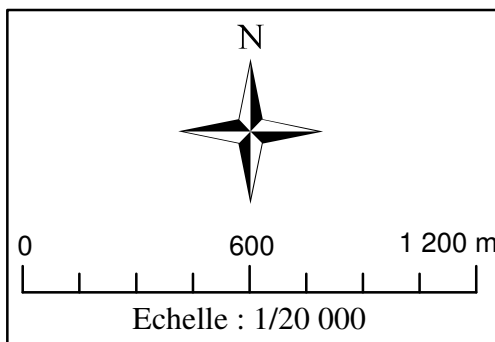
-  ana_3.2 : Pineraies sylvestres des sols peu évolués
-  ana_6.2 : Pessières et sapinières sèches
-  ana_6.3 : Sapinières-pessières drainées
-  non décrit

**Forêt domaniale
de
Chantelouve**
Surface : 375 Ha 81 a

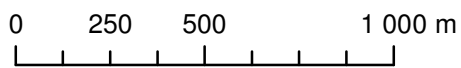
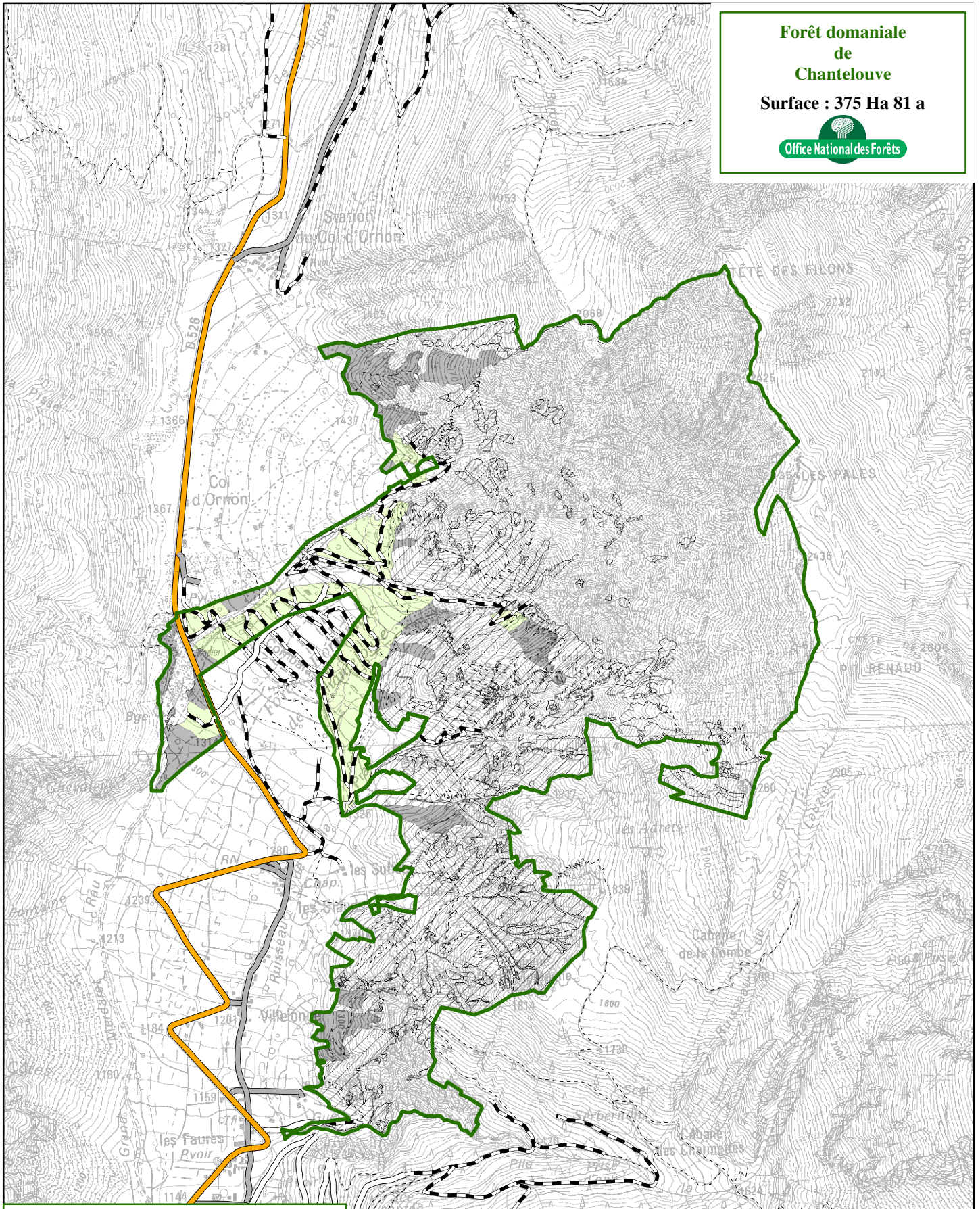


Carte des peuplements

-  Peuplement à strate 2 prépondérante
-  Peuplement à strate 3 prépondérante
-  Peuplement à strates 2 et 3
-  Peuplement à strate 1 prépondérante
-  Peuplement à strates 1 et 3
-  Peuplement ouvert de futaie
-  Peuplement chétif
-  Pelouses d'altitude et prairies à usage agricole
-  Autres espaces non boisés



**Forêt domaniale
de
Chantelouve**
Surface : 375 Ha 81 a



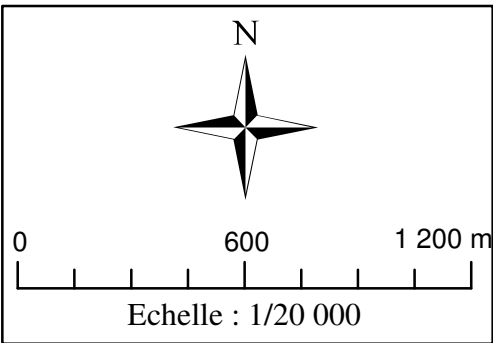
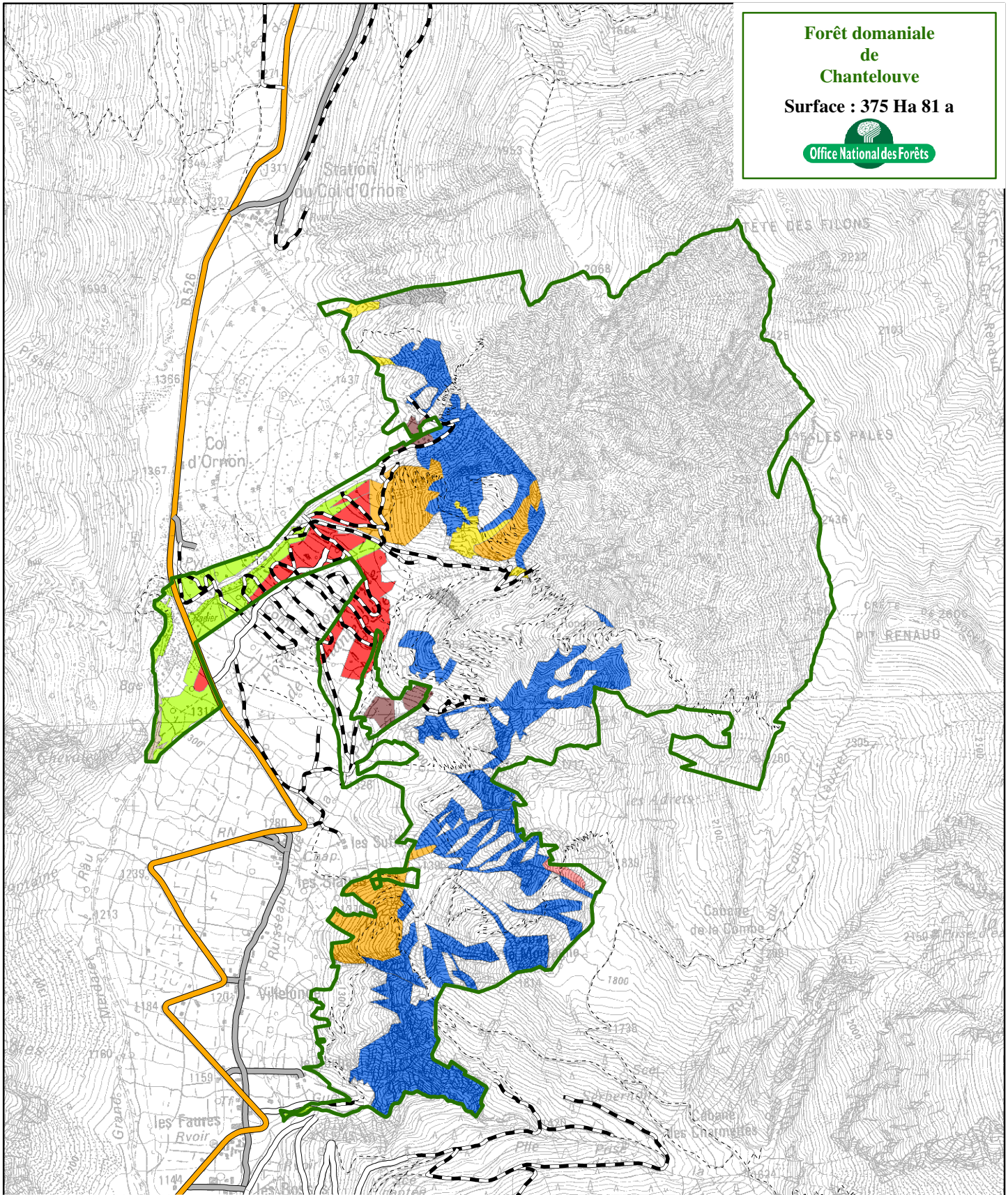
1:20 000

EDR25 © IGN 2009


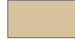






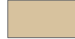
Carte de mobilisation

- Tracteur
- Zone productive sans projet d'accès
- Hors sylviculture boisé
- Hors sylviculture non boisé

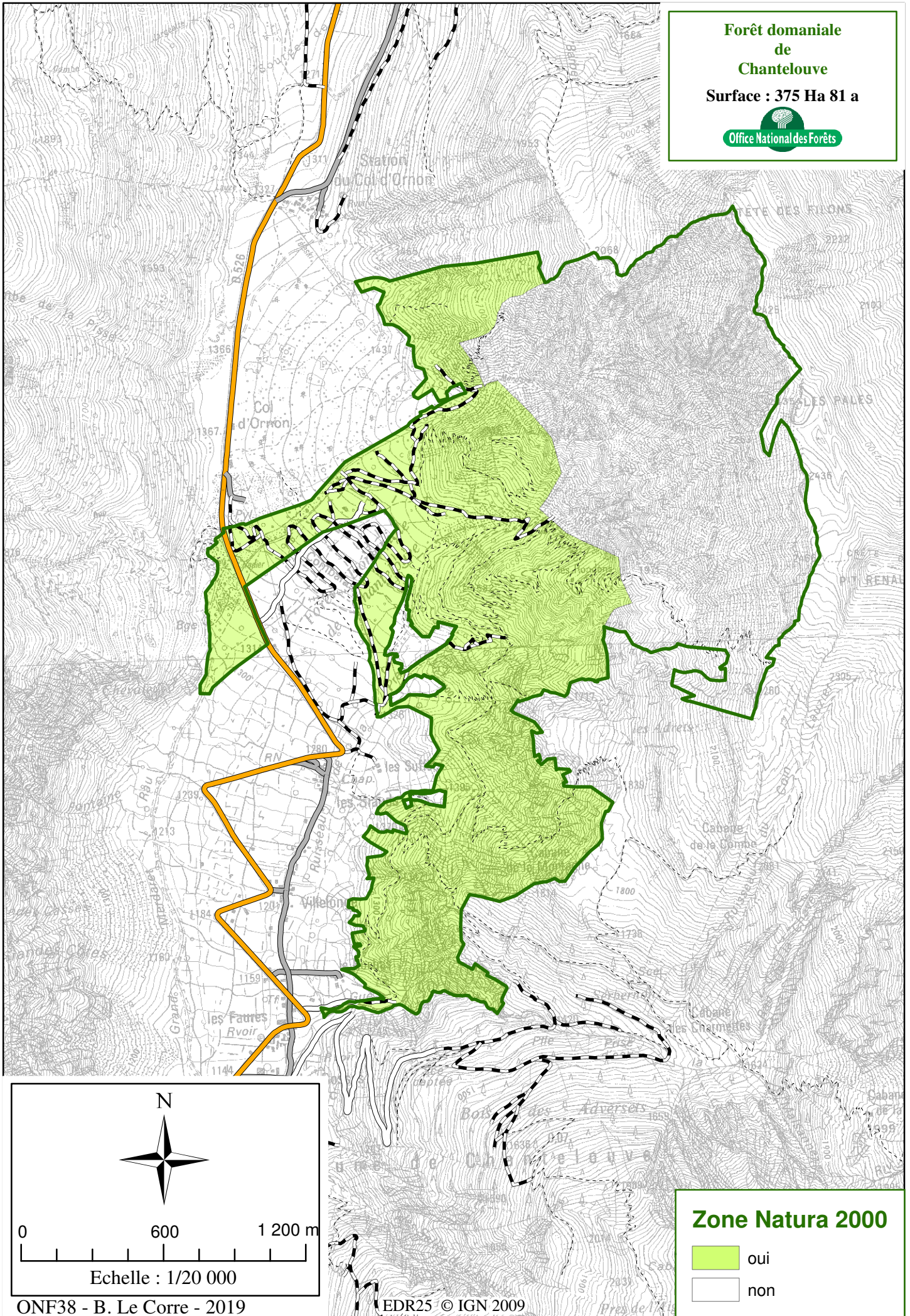
**Forêt domaniale
de
Chantelouve**
Surface : 375 Ha 81 a



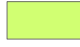

Carte des habitats

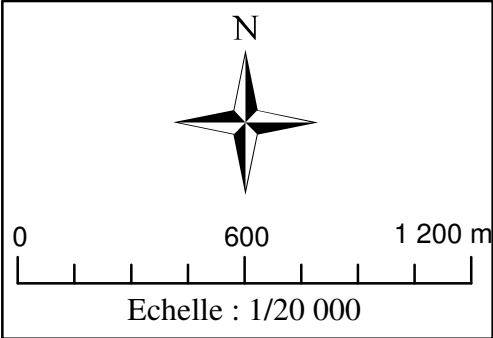
Codes N2000	
	8130
	9150
	9180*
	91E0*
	91E0**
	8120
	6430
	6520
	3220+3240

**Forêt domaniale
de
Chantelouve**
Surface : 375 Ha 81 a

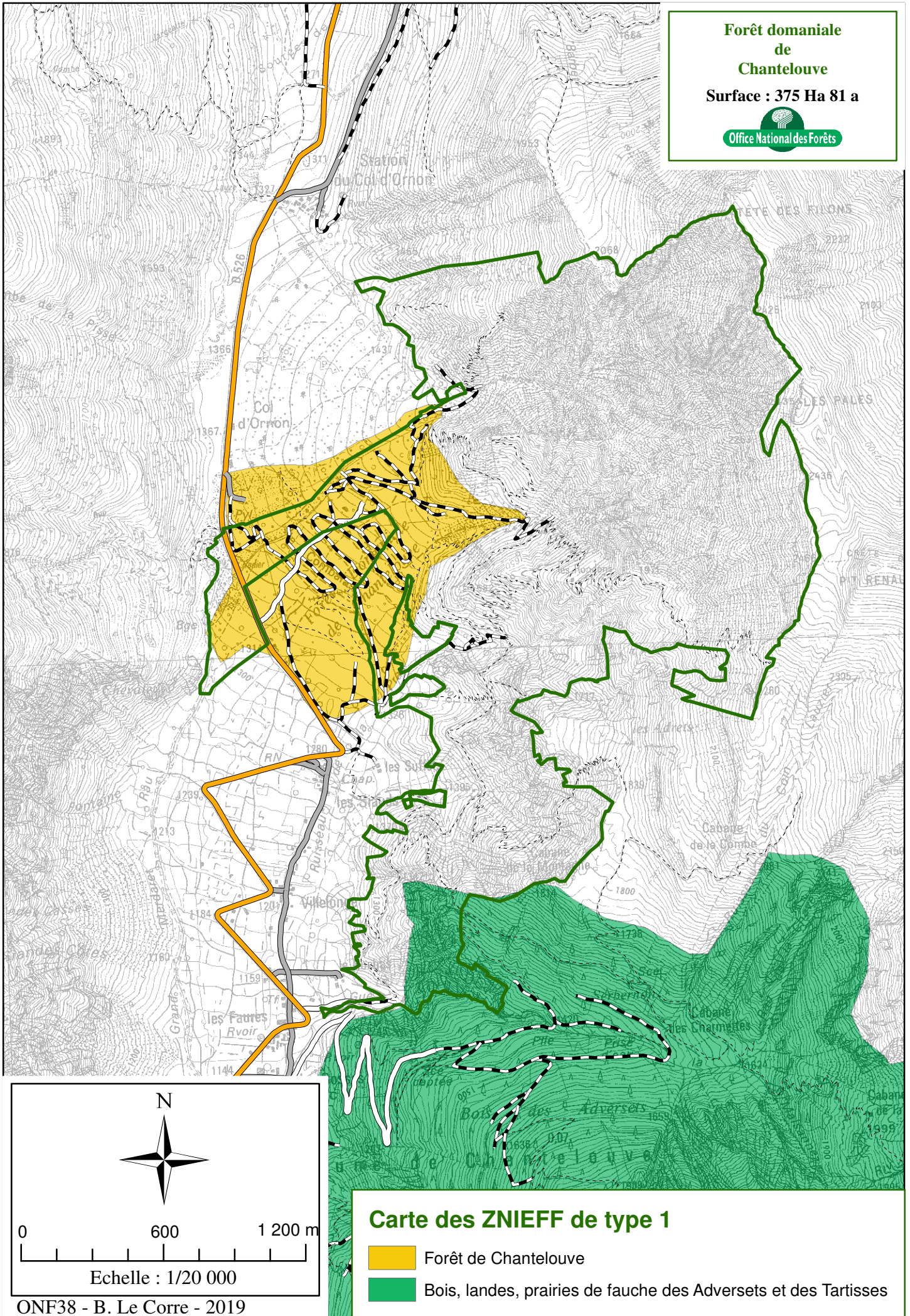


Zone Natura 2000

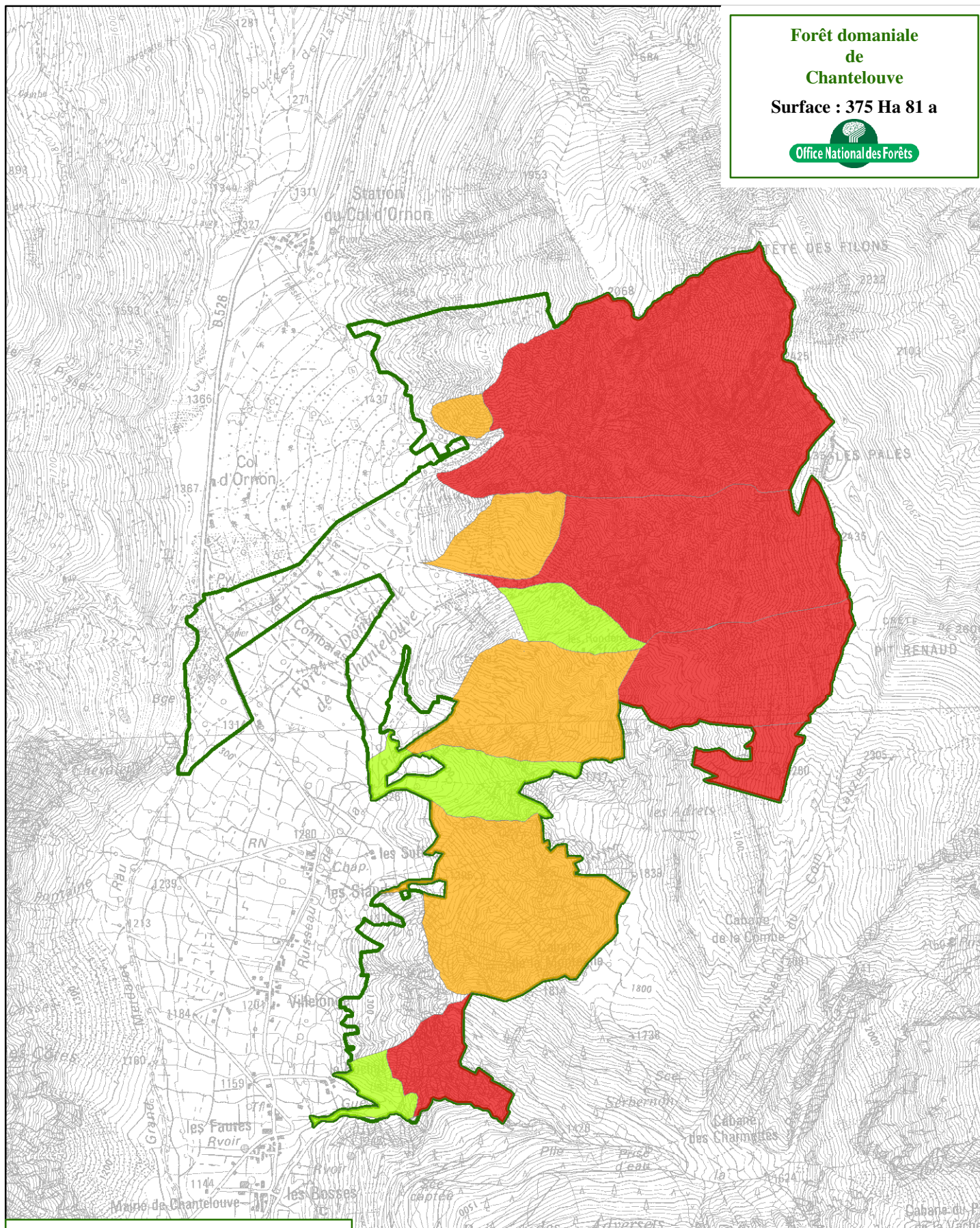
-  oui
-  non



**Forêt domaniale
de
Chantelouve**
Surface : 375 Ha 81 a






**Forêt domaniale
de
Chantelouve**
Surface : 375 Ha 81 a



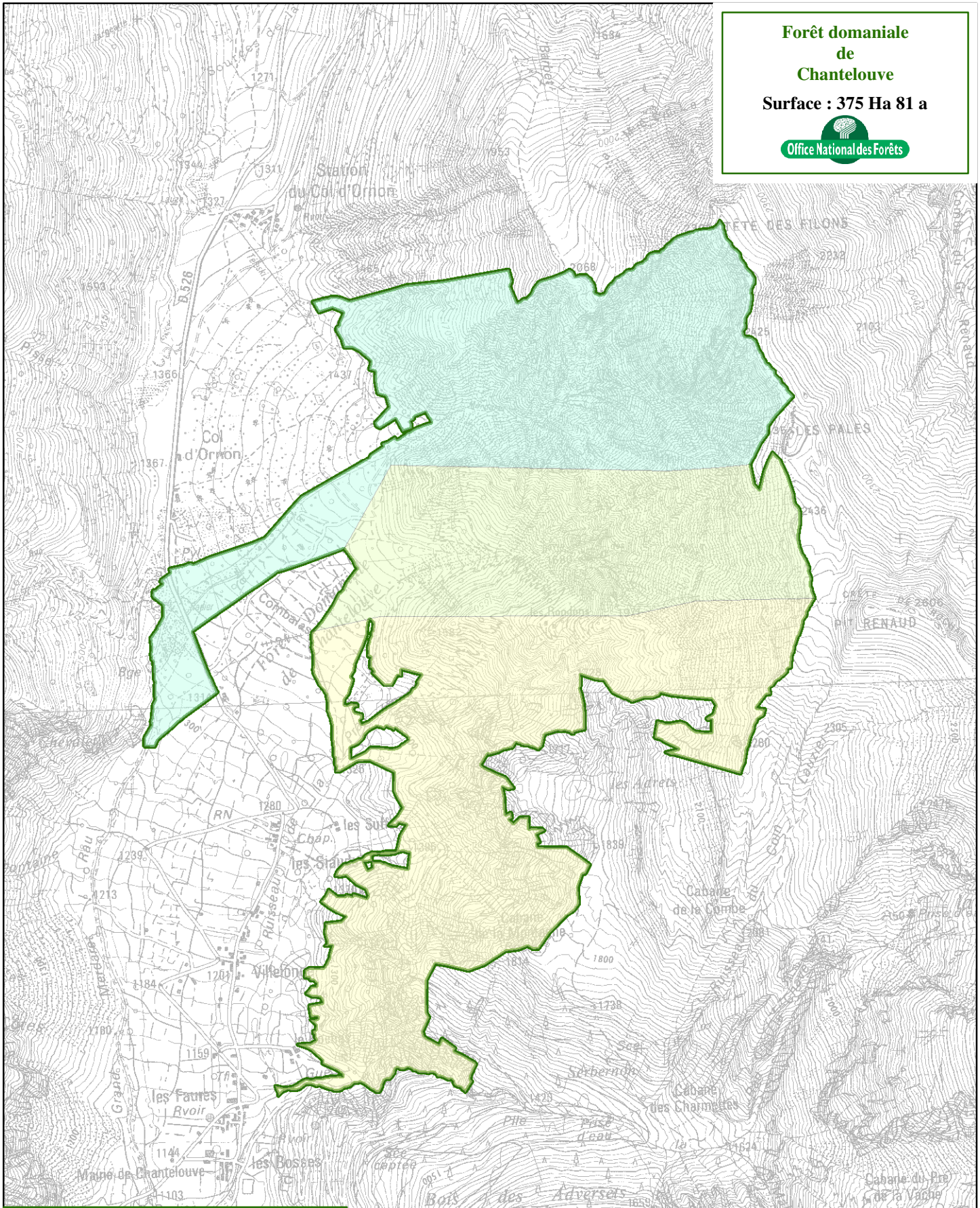
0 250 500 1 000 m

1:20 000

**Carte de l'indice de maîtrise
des aléas**

-  1 (couvert végétal < 30 %)
-  2 (30 < couvert végétal < 70 %)
-  3 (couvert végétal > 70 %)

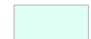


**Forêt domaniale
de
Chantelouve**
Surface : 375 Ha 81 a



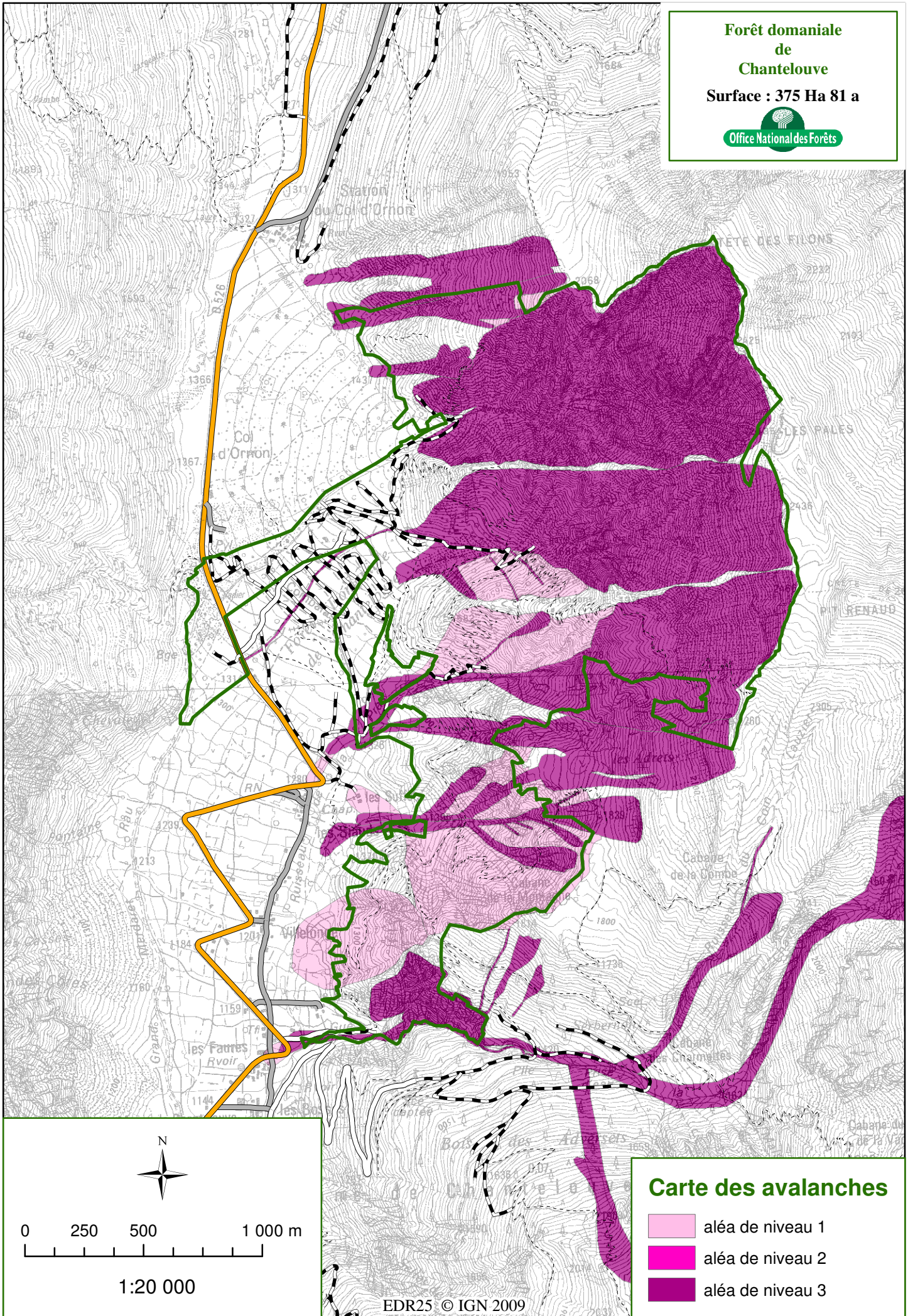
0 250 500 1 000 m

1:20 000

Carte des divisions RTM

-  Le Merdaret et les Prays
-  Les Pâles
-  les Roudons et les Adrets

**Forêt domaniale
de
Chantelouve**
Surface : 375 Ha 81 a



Carte des avalanches

- aléa de niveau 1
- aléa de niveau 2
- aléa de niveau 3

0 250 500 1 000 m

1:20 000

EDR25 © IGN 2009